

Prilly, le 15 janvier 2026

Le Conseil d'État prolonge la suspension de M. Ihsan Kurt, Municipal

La Municipalité de Prilly prend acte de la décision du 17 décembre 2025 du Conseil d'État, laquelle maintient la suspension de M. Kurt jusqu'au 30 juin 2026, fin de la législature.

La Municipalité estime cette suspension comme étant une mesure nécessaire et proportionnée, au vu du comportement de M. Kurt, incompatible avec les exigences d'exemplarité attachées à la fonction publique. Ces agissements, répréhensibles et contraires au comportement attendu d'un élu, ont durablement entamé la confiance collective. La Ville de Prilly réaffirme son attachement strict à l'éthique et au respect des règles.

La Municipalité tient à exprimer sa volonté d'assurer, sans discontinuité, le bon fonctionnement et la qualité des services communaux. À ce titre, M. Gillièron, Syndic, poursuivra la prise en charge du service Culture et intégration, tandis que M. Sartorelli, Vice-syndic, continuera d'assumer la responsabilité du service Jeunesse, sport et cohésion sociale.

Dans l'exercice de leurs missions respectives, ils pourront s'appuyer sur le soutien et la collaboration de Mme Joly et de M. Mattia, Municipaux, garantissant ainsi la stabilité et l'efficacité de l'action municipale.

La Municipalité remercie le personnel communal pour son professionnalisme et son engagement. Tous les éléments sont désormais réunis pour poursuivre le travail dans un climat serein et assurer l'accomplissement des missions communales dans de bonnes conditions.

Informations complémentaires :

Monsieur Luigi Sartorelli – Vice-Syndic
+41 79 428 89 07
luigi.sartorelli@prilly.ch